


Date	Déléataire	nature	Objet
24/01/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2024_04 Contrat annuel pour la maintenance du Document Unique des Risques Professionnels (DU) EGEE Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le contrat pour la maintenance du document unique, DECIDE Article 1 - DE SIGNER le contrat de maintenance du DU avec l'association EGEE - Délégation PACA dont le siège est à Paris (75) 14, Villa de Lourcine, dont le montant total s'élève à 255.00€ TTC annuellement Le Maire, Henri BONNEFOY.

